

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SASNIERES

Nombre de Conseillers
En exercice 7
Présents 6
Absent(s) 1
Pouvoir(s) 1
Votants 7

Date de convocation
17 juillet 2026

N°2026-29

L'an deux mille vingt six
Le vingt-trois du mois de juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de SASNIERES
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,
sous la présidence de Madame GRANGER Claire, Maire de Sasnières

Présents : Claire GRANGER, Patricia MANGEOT, Olivier HOVASSE,
Brigitte D'HARDEMARRE, Christian JOUBERT, Stéphane BOUTARD.

Absent(s) excusé(s) : Monique GAUTIER qui accorde son pouvoir à
Brigitte D'HARDEMARRE.

Mme Patricia MANGEOT a été nommée secrétaire de séance

PASSAGE EN ADMISSION DE NON VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 :

Vu le décret n°2026-118 du 20 février 2026 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu la délibération n° 2026-11 du 23 mars portant délégations du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'inscrit dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Le passage en admission de non-valeur concernant la dette des ordures ménagères de 2012 de M. Adrien BUREL, pour une valeur de 264 €.

GRANGER Claire
Maire de Sasnières

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le: 27/07/26
Publié ou notifié le: 27/07/26

